

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

ID : 022-200067981-20220927-DEL2022_09_170-DE

DEL2022-09-170

FINANCES

ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES - DISPOSITIF EXCEPTIONNEL 2022

DISPOSITIF FONDS DE CONCOURS – DISPOSITIF EXCEPTIONNEL FONDS DE CONCOURS 2022

Par délibération du 30/09/2019, faisant suite à l'adoption du pacte financier et fiscal, Guingamp-Paimpol Agglomération a lancé un dispositif de fonds de concours, inscrit au plan pluriannuel d'investissement, et qui permet de cofinancer des projets majeurs des communes de l'agglomération via l'octroi de subventions d'investissement.

Afin de renforcer le soutien financier de l'agglomération aux communes dans un contexte économique et financier contraint, **un dispositif temporaire exceptionnel, visant à faciliter et simplifier l'attribution des subventions d'investissement et de participer ainsi activement aux projets d'investissement des communes a été institué en 2022.** En effet, alors que le pacte financier et fiscal prévoyait une enveloppe pluriannuelle de 1,6 M€ pour les fonds de concours aux communes – dont 1,2 M€ hors enveloppe Maison de Santé et enveloppe Dernier Commerce, 559.000 € de crédits restaient encore à attribuer au 31/08/2022.

C'est dans ce cadre que 22 dossiers portés par les communes ont été examinés en bureau communautaire le 13 septembre dernier. **Après avis du bureau, les 20 dossiers suivants sont présentés au conseil communautaire du 27 septembre 2022 pour approbation et attribution de fonds de concours.**

I. Présentation des projets relatifs à l'axe 1 du Projet de territoire – VISER L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

➤ Projets d'installation de panneaux photovoltaïques

PABU a déposé un dossier de subvention pour financer l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du futur marché bio de la ville. Il est proposé d'attribuer un fonds de concours de **33.955 €** pour venir cofinancer un projet d'un coût total de **315.000 €**.

➤ Projets de rénovation énergétique des bâtiments communaux

QUEMPEL-GUEZENNEC a déposé un dossier de subvention afin de financer les travaux de réhabilitation thermique de la salle polyvalente et des classes de l'école. Le coût global du projet s'élève à **283.240 € HT**, avec 180.545 € de cofinancement de tiers. Il est proposé de donner un avis très favorable à ce projet, et d'octroyer une subvention de **18.597 €** au titre du fonds de concours.

BOURBRIAC a déposé un dossier de subvention pour financer les travaux de rénovation énergétique d'un bâtiment public en centralité accueillant la Maison France Services, notamment aux fins d'obtention du label *Effinergie*. Le coût global du projet s'élèverait à **682.478 € HT**, avec 479.892 € de cofinancements externes. Il est proposé de donner un avis très favorable à ce projet, et d'octroyer une subvention de **30.161 €** à la commune au titre du dispositif Fonds de concours.

PLEHEDEL a déposé un dossier de subvention pour financer les travaux de rénovation énergétique de la salle de motricité de l'école communale, correspondant notamment à des travaux d'isolation thermique du plafond et des murs, ainsi que le remplacement des ampoules actuelles par des LED. Le coût global de ce projet s'élève à **13.625 € HT** dont 4.087 € de cofinancements par des tiers. Il est proposé d'attribuer une subvention de **2.725 €** à la commune au titre du dispositif fonds de concours.

GURUNHUEL a déposé un dossier de subvention pour financer des travaux de rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville. Le coût global du projet d'élève à **121.420 € HT** dont 78.341 € de cofinancements par des tiers. Il est proposé d'attribuer une subvention de **13.303 €** à la commune au titre du dispositif Fonds de concours.

➤ Projets de végétalisation des espaces publics

PLOUMAGOAR a déposé un dossier relatif à la végétalisation de son cimetière, dans le cadre d'une démarche 0 phyto. Le coût global du projet s'élève à 167.417 € HT, pour lequel un fonds de concours de l'agglomération est sollicité pour **49.140 €**. Il est préconisé de donner une préférence aux végétaux locaux, en recourant à la liste des végétaux du massif armoricain, et d'éviter de mettre en œuvre un bâchage plastique. Il est proposé d'attribuer un fonds de concours à ce projet pour le montant sollicité.

COADOUT a présenté deux dossiers, l'un relatif à l'aménagement de cheminements doux dans le bourg, et le second relatif à la végétalisation du bourg, notamment via la végétalisation du parking. Pour ce projet, il est proposé d'attribuer un fonds de concours de **6.253 €**.

II Présentation des projets relatifs à l'axe 2 du Projet de territoire – RENDRE L'AGGLOMERATION ACCUEILLANTE ET INNOVANTE – BIEN Y VIVRE

➤ Projets en lien avec la démarche de revitalisation des centre-bourgs

PLOURIVO a déposé un dossier de subvention pour financer l'aménagement d'un espace public situé au cœur du bourg – à savoir l'ancienne cour d'école. Un revêtement en enrobé a été installé en complément d'aménagements d'espaces végétalisés (plants d'arbustes) et de la peinture d'une fresque sur les murs. Le projet a pour but d'aménagement un espace public de plein air qui pourra être utilisé dans le cadre de la vie associative locale, et qui rentre dans le cadre d'une démarche d'embellissement du bourg. Il est proposé d'attribuer à PLOURIVO un fonds de concours communautaire de **7.938 €** de pour un coût total du projet de **55.940 € HT**.

➤ Projets d'aménagement de tiers lieux, de promenades de santé ou d'aires de jeux pour enfants

Pas de dossier reçu au 12 septembre.

II. Présentation des projets relatifs à l'axe 3 du Projet de territoire – AGIR AU SERVICE D'UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, AUDACIEUX, CREATIF ET INNOVANT

➤ Projets Soutien au dernier commerce

SAINT-LAURENT a déposé un dossier de subvention afin de financer l'installation d'un nouveau commerce de proximité en centre-bourg. Le coût global du projet s'élève à plus de 15.000 € pour la commune. Il est proposé d'attribuer à SAINT-LAURENT une subvention au titre du dispositif Fonds de concours – Soutien au dernier Commerce, pour **3.812 €**, et, au titre du dispositif Fonds de Concours – Dispositif Exceptionnel – Développement économique, une subvention complémentaire, de **8.037 €**.

➤ Projets Aide au Développement Touristique

CARNOET a déposé un dossier de subvention fléché sur la restauration de l'église paroissiale Saint-Pierre Saint-Paul, qui constitue un site patrimonial d'intérêt pour le tourisme culturel. Pour ce projet évalué à **317.810 € HT** et également cofinancé par le département, il est proposé d'attribuer un fonds de concours de **14.997 €**.

BELLE-ISLE-EN-TERRE, commune labellisée *Village Etape*, a déposé deux dossiers de subvention. Un premier dossier a été déposé aux fins de financer la phase 3 de la réhabilitation du gîte, et ce afin de permettre la qualification d'hébergement pour l'obtention du label *Rando Accueil*. Pour ce projet au coût total évalué à **17.386 € HT**, il est proposé d'attribuer un fonds de concours de **8.405 €**.

Un deuxième dossier relatif au développement touristique a été déposé, correspondant à la réhabilitation de l'aire de camping-cars. Le coût de l'ensemble du projet, correspondant à des travaux de terrassement, à la fourniture d'une borne de services et à l'aménagement d'une aire de pique-niques, est évalué à **17.132 € HT**. Pour ce projet, il est proposé d'attribuer un fonds de concours communautaire à hauteur de **9.551 €**.

SAINT-ADRIEN a déposé, au titre de l'aide au développement touristique, une demande pour un projet de développement de la signalisation touristique. Il est proposé d'attribuer à la commune un fonds de concours de **8.029 €** pour ce projet dont le coût est estimé à **11.761 € HT**.

BRELIDY a déposé un dossier de subvention au titre de l'aide au développement touristique, relatif à l'aménagement de WC publics dans le bourg, permettant l'accueil de randonneurs. Pour ce projet, dont le coût est estimé à **26.365 € HT**, il est proposé d'attribuer à la commune un fonds de concours communautaire de **11.552 €**.

IV. Présentation des projets relatifs à l'axe 4 du Projet de territoire – OFFRIR UN SERVICE PUBLIC EQUITABLE ET DE QUALITE A L'ENSEMBLE DES HABITANTS DU TERRITOIRE

➤ Projets Aménagement d'équipements sportifs et aménagement des salles polyvalentes

PLOUGONVER a déposé un dossier de subvention pour financer les travaux de rénovation du gymnase communal. Il s'agit de travaux de réfection et de remise en sécurité (travaux de remise aux normes notamment, et travaux de structure) permettant de rénover un bâtiment communal construit en 1990 ainsi que son extension construite en 1997. Pour ce projet, au coût global évalué à **270.000 € HT**, il est proposé d'accorder une subvention de **15.354 €** au titre du fonds de concours.

LOHUEC a déposé un dossier de subvention pour financer les travaux de rénovation de la salle polyvalente/salle des fêtes. Des travaux bâtimentaires sont proposés – peinture, changement d'huisseries. Le coût global du projet est évalué à **25.970 € HT**. Un cofinancement du conseil départemental est attendu pour 9.609 €. En conséquence, il est proposé d'octroyer un fonds de concours de l'agglomération pour **11.167 €**.

➤ Projets Aménagement maison des associations, espaces sportifs de plein air (City Park, Skate Park)

Pas de dossier reçu

Délibération

V. Présentation des projets relatifs à l'axe 5 du Projet de territoire – Favoriser un développement harmonieux et solidaire du territoire

➤ Projets Nouvelles mobilités – Aménagement de liaisons douces

PEDERNEC a déposé un dossier de subvention pour financer les aménagements du bas du bourg, avec parkings en sols perméables et liaisons douces, avec création de cheminements piétonniers. Les deux rues concernées sont des entrées de bourg. Un cheminement piéton sera créé ex-nihilo jusqu'à l'arrêt de bus BREIZHGO, afin de favoriser l'intermodalité piéton-bus. Un revêtement en enrobé est envisagé, mais la commune va enherber de part et d'autre des liaisons douces avec de la jachère fleurie. Pour ce projet, au coût global évalué à **124.250 € HT**, il est proposé d'accorder une subvention de **25.414 €** au titre du fonds de concours.

GRACES a déposé un dossier de subvention pour cofinancer les aménagements de confortement des cheminements doux déjà existant entre GRACES et GUNGAMP. Il est proposé de cofinancer des études permettant de mieux définir les projets, tant pour le projet d'aménagement de la voie verte, côte voie ferrée, sur la section de KERIBOT, que pour le projet correspondant à la liaison rue du collège – rue de la Madeleine. Le coût global du projet s'élève à **778.337 € HT**. A ce titre, un fonds de concours de **30.046 €** est proposé.

COADOUT a déposé un dossier de subvention afin de financer l'aménagement du bas du bourg et la création de liaisons douces, cheminements piétonniers, depuis le parking végétalisé (cf. dossier ci-dessus) jusqu'au bourg. La liaison douce vers le bourg envisagée sera couverte d'un **revêtement en grou**, bien adapté pour les déplacements piétons, plus esthétique qu'un revêtement en enrobé et plus perméable. Le coût total du projet cofinancable s'élève à **8.130 € HT** - les travaux de réfection de trottoir (1.000 €), constituant des travaux de voirie ordinaires, ne pouvant être cofinancés. Il est proposé de donner un avis très favorable à ce projet et d'attribuer une subvention de **6.504 €** au titre du dispositif fonds de concours.

PAIMPOL a déposé un dossier de subvention afin de financer des aménagements de sécurisation pour les usagers piétons et cyclables, notamment dans le cadre du passage à 30 km/h pour l'ensemble de la ville. Paimpol souhaite ainsi financer divers dispositifs de réduction de la vitesse et d'aménagements de bandes et pistes cyclables Il est propos d'attribuer un avis favorable à ce dispositif, correspondant à un projet dont le coût global est estimé à **184.500 € HT** et d'octroyer une subvention de **6.848 €** au titre du dispositif fonds de concours, correspondant au reliquat disponible pour la ville de PAIMPOL au titre du dispositif Fonds de concours.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- D'attribuer les fonds de concours aux communes listés ci-dessus
- De préciser que les modalités de versement des aides sont conditionnées au respect du règlement de fonds de concours et des conditions du pacte financier et fiscal approuvés par délibération du 30 septembre 2019, ainsi qu'au respect des dispositions du règlement exceptionnel mis en œuvre par délibération pour l'année 2022
- D'autoriser le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et notamment les conventions de versement de fonds de concours à intervenir entre Guingamp-Paimpol Agglomération et les communes sus-citées.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

Le Secrétaire de séance,
Florence PONTIS